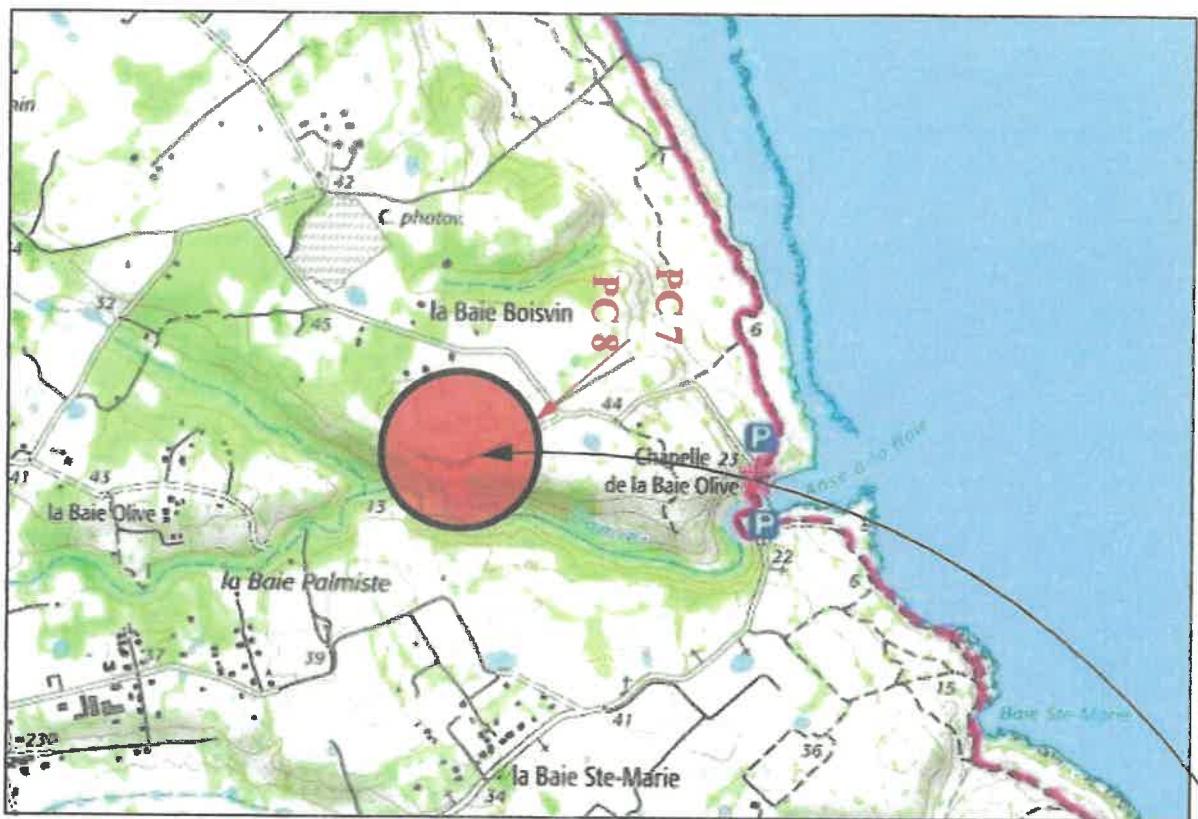


PC 1 : PLAN DE SITUATION

Projet



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Digitized by srujanika@gmail.com

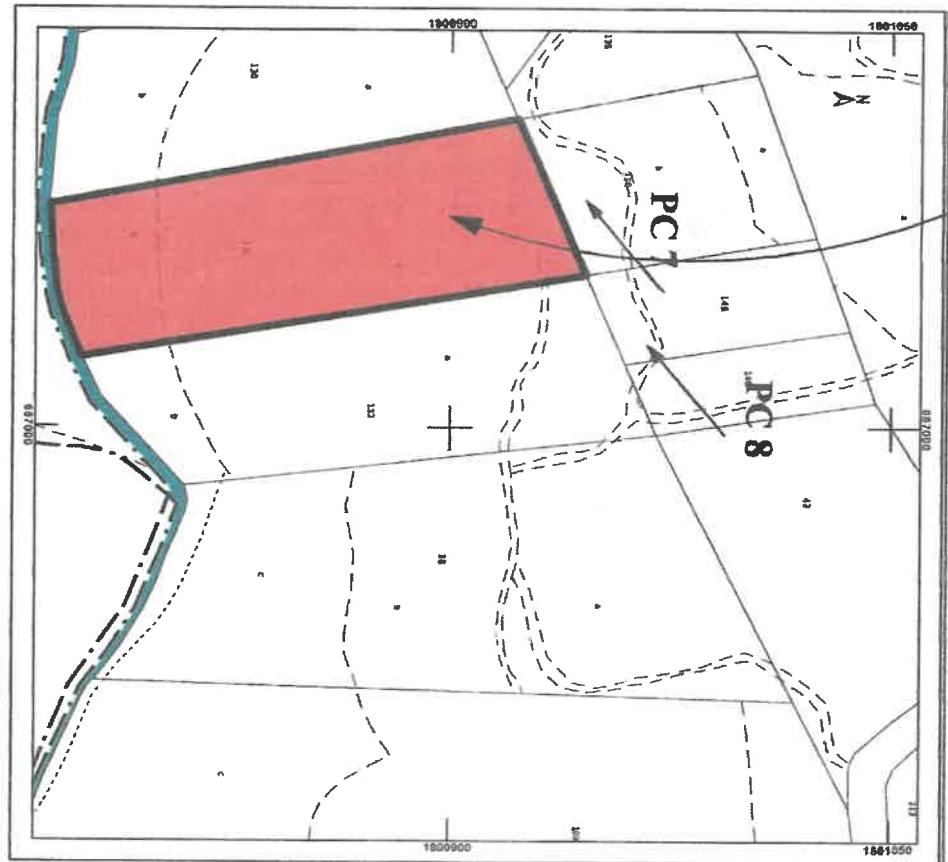
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan stratégique aux cat extrait est bien pris par le centre des emplois fondé au sein :
Pôle-emploi
Centre des Finances Publiques de Mantes
Centre RUM des Finances 67139
97130 Autry-le-Châtel
03 88 83 83 73 - fax :
03 88 83 83 73- e-mail :
cslc-autry-le-chateau@finances.gouv.fr

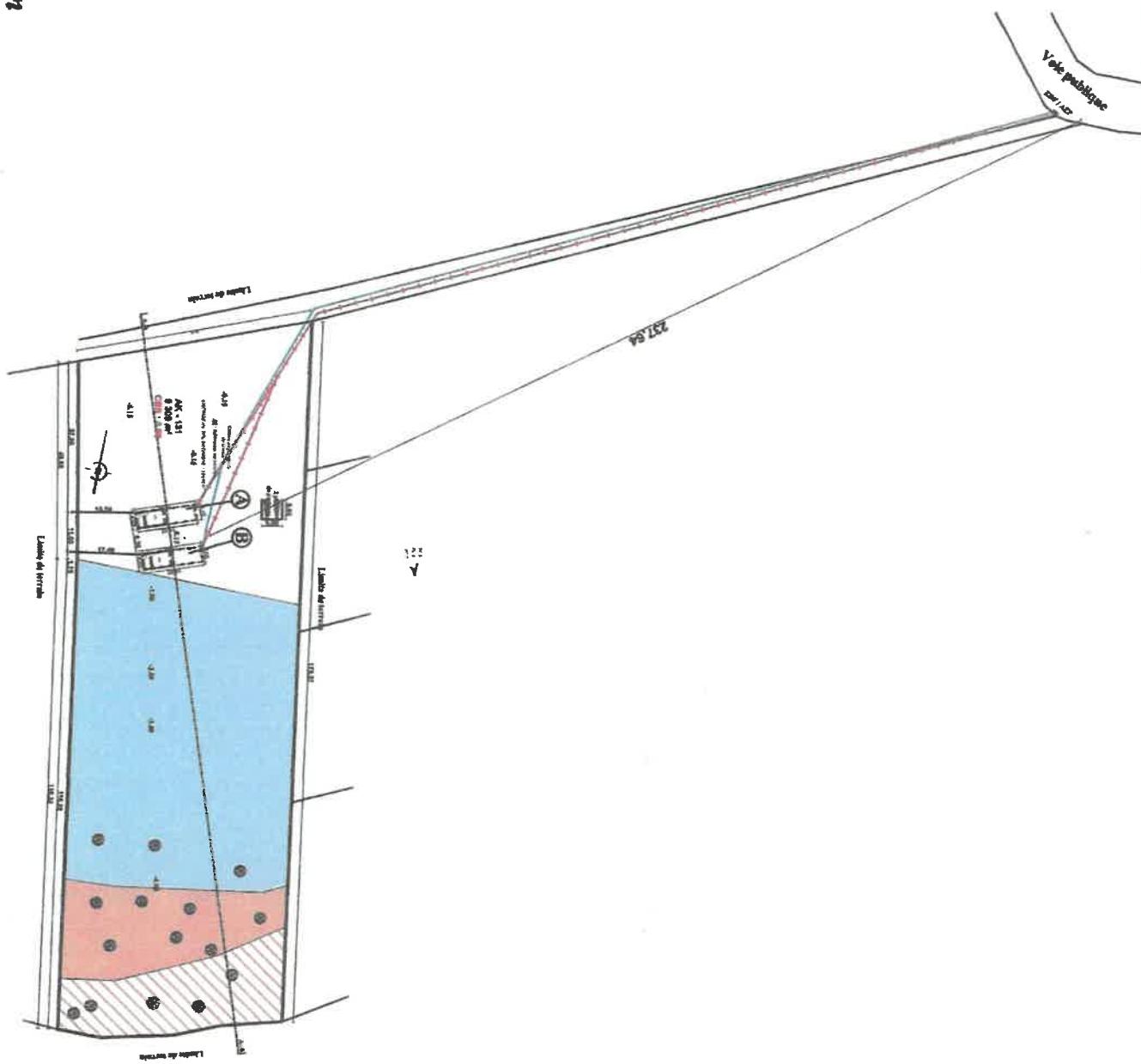
Section : AK

Perse : 100 ANS
Echelle étagée : 1/1000
Échelle étagée : 1/100
Date création : 1984/02/22
(Réseau historique)
Coordonnées en projection :
QUADRILLAGE
082221 Direction Géographie des Minéraux
Publique

Cet extrait du plan vous est destiné par...
dans lequel apparaît



PC 2 : PLAN DE MASSE bis



Mr Christopher Ramjattan

1:1500

PC 6,7 et 8

PC 6



PC 7



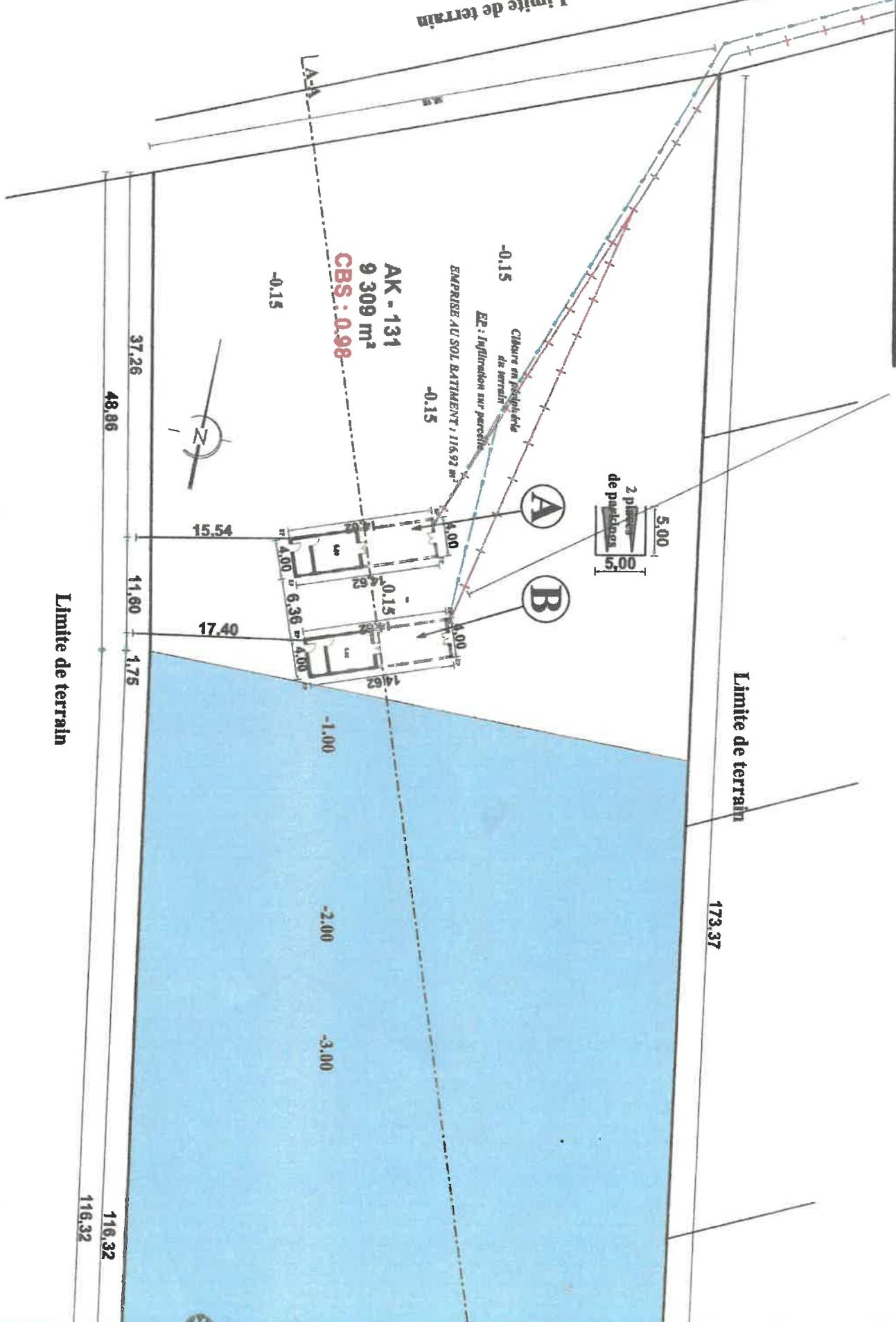
PC 6



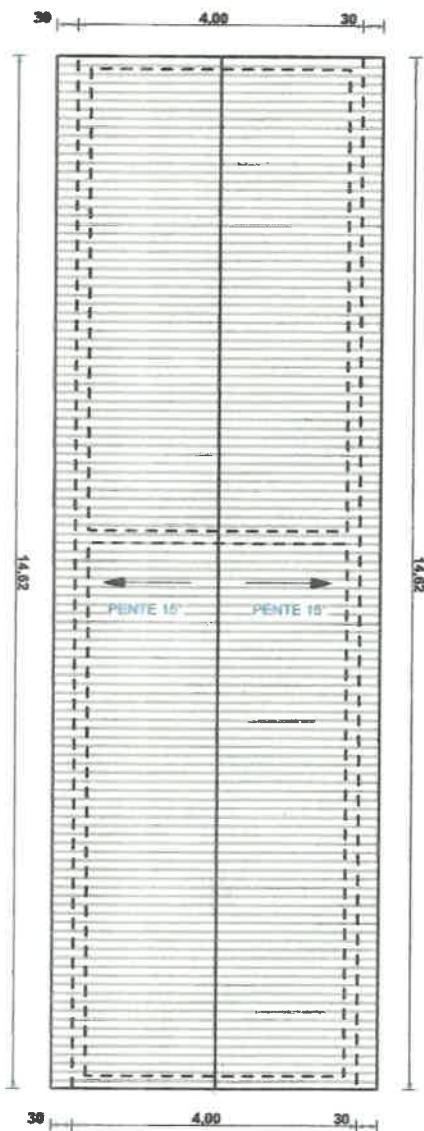
PC 8



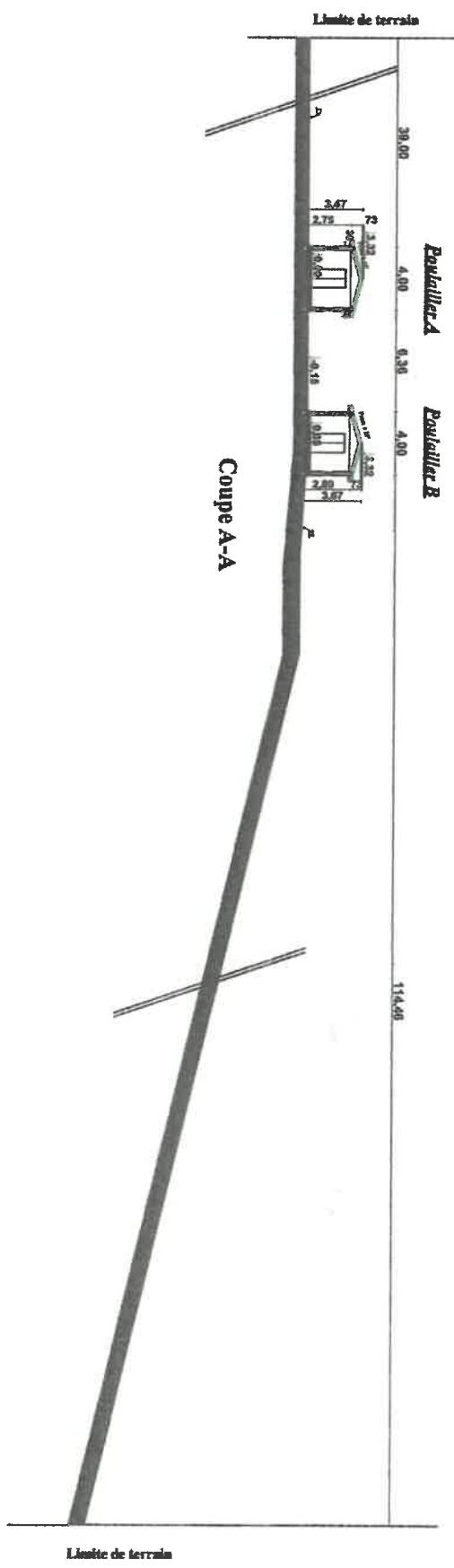
PC 2 : PLAN DE MASSE



PC 5 : TOITURES poulailier A et B



PC 3 : COUPE DE PROFIL



REGLEMENT PLU		PROJET	
Type de surface	Valeur de pondération du coefficient de biotope	Surface m ²	Apport pour atteindre le coefficient de biotope
Revêtement imperméable pour l'air et l'eau : Béton, bitume ...	0	116.92 m ²	0.00
Revêtement perméable pour l'air et l'eau sans végétation : Dallage sur sable, gravier	0.3	m ²	
Revêtement perméable pour l'air et l'eau avec végétation : Dallage avec végétation	0.5	m ²	
Espace vert sur dalle : épaisseur sol 80 cm max	0.7	m ²	
Plein terre	1	9 192.08 m ²	9 192.08 m ²
Végétalisation de murs	0.5	m ²	
Toiture plantée	0.7	m ²	

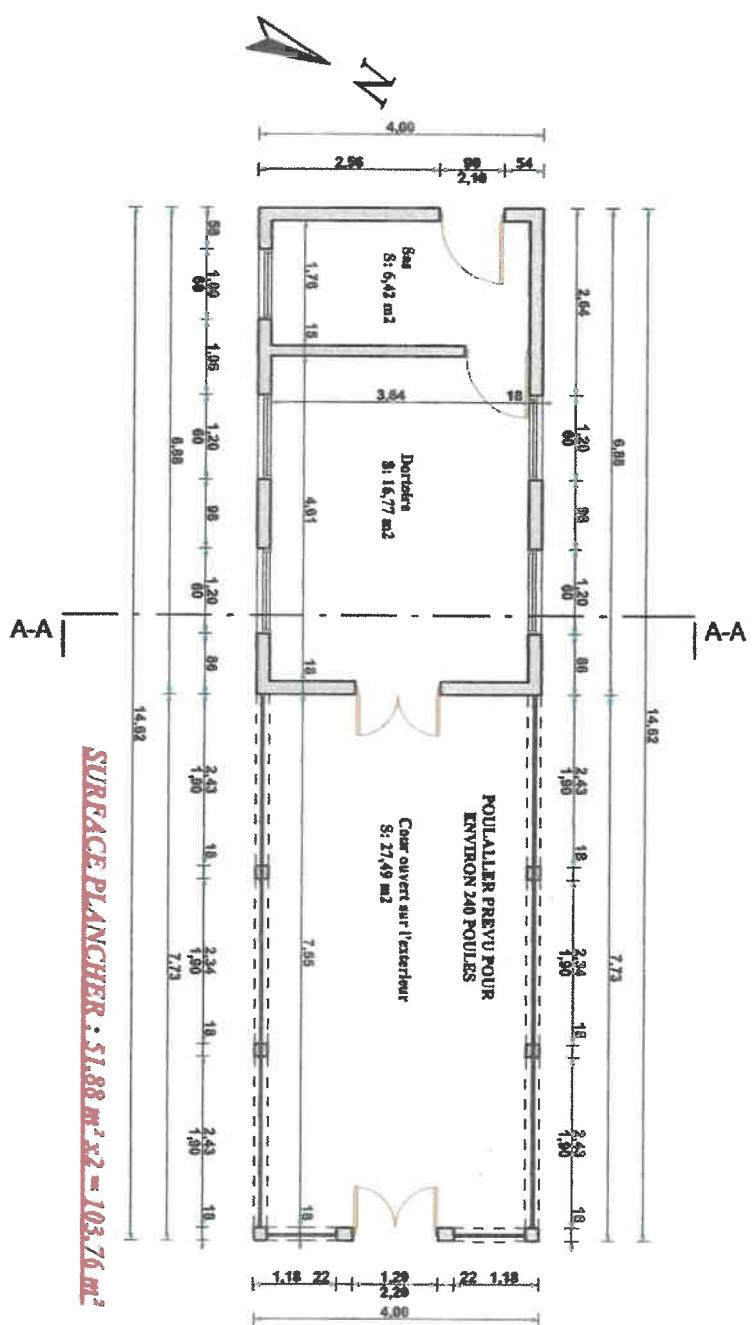
Somme surfaces végétalisées

9 192.08

CBS du projet

0.98

RDC *poulailler A et B*



PC 4 : NOTICE PAYSAGERE

Commune : Saint-François
Département : Guadeloupe

NOTICE DE PRÉSENTATION DU TERRAIN
ET DU PROJET
Conforme à l'article R.431-8 du code de l'urbanisme

1- ETAT INITIAL

- Présentation de l'état initial du terrain :

Le terrain est situé sur une parcelle cadastré AK-131, 9 309 m². Il ne comprend à ce jour aucune construction et possède une clôture en périphérie.

Le terrain possède une pente du Nord au Sud.

Les parcelles environnantes sont construites.

Les constructions environnantes sont de type traditionnel.

2- PARTIS RETENUS POUR ASSURER L'INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT ET PRISE EN COMPTE DES PAYSAGES

a) Dans le cadre de l'aménagement du terrain, les modifications apportées à celui-ci sont :

Concernant les éléments naturels : le projet s'emploie à limiter les bouleversements de terrain en disposant au plus près du terrain naturel les bâtiments ainsi que tous les équipements communs du projet.

b) Composition et organisation du projet :

- Le projet est composé de deux bâtiments plain pieds qui serviront de poulailler.

- Le projet sera implanté au Nord de la parcelle.

- Le projet permettra l'édification de constructions dont les volumétries, les typologies rappelleront ceux des bâtiments existants aux alentours.

Il sera recherché une disposition au plus près du terrain naturel. Le stationnement des véhicules sera organisé conformément aux différentes contraintes du R.N.U. ainsi qu'aux exigences d'accéssibilité.

c) Traitement des parties du terrain situées en limite du projet :
Le terrain sera traité en jardin d'agrément sur sa majorité, afin d'assurer une continuité avec les terrain avoisinants.
Une haie sera planter en bordure du terrain suivant le règlement.

d) Les matériaux principaux constituant les constructions réalisées dans le cadre du projet sont :

- pour les façades : Crépis traditionnel.

- pour les menuiseries extérieures : PVC.

- pour les couvertures : tôle ondulée.

Les couleurs de matériaux principaux seront :

- pour les façades: Couleur « Ocre clair à beige rose »

- pour les menuiseries extérieures : blanc

- pour les couvertures : tôle ondulée rouge.

e) Traitement des espaces libres :
Les espaces libres, en complément et en accompagnement des constructions seront traités en jardins d'agrément, ce qui est le cas de la plupart des bâtiments du secteur. Les essences locales d'arbres et d'arbustes seront privilégiées.

f) Organisation et aménagement des accès au projet :

L'accès principal au projet se fera par la route interne au programme.